



KPMG AUDIT IS
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Jérôme BENAINOUS

80 rue de Prony
75017 Paris
France

SRP Groupe S.A.
***Rapport des commissaires aux comptes sur les
comptes annuels***

Exercice clos le 31 décembre 2020
SRP Groupe S.A.
ZAC Montjoie - 1 rue des Blés - 93212 La Plaine Saint-Denis Cedex
Ce rapport contient 21 pages



KPMG AUDIT IS
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Jérôme BENAINOUS

80 rue de Prony
75017 Paris
France

SRP Groupe S.A.

Siège social : ZAC Montjoie - 1 rue des Blés - 93212 La Plaine Saint-Denis Cedex
Capital social : € 4 717 890,72

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Assemblée Générale de la société SRP Groupe S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SRP Groupe S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et, notamment, nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Point clé de notre audit	Réponse apportée lors de notre audit
<i>Evaluation des titres de participation</i> Au 31 décembre 2020, les titres de participation, figurent au bilan pour un montant net de 251 millions d'euros. Les titres de participation sont inscrits à leur date d'entrée au coût d'acquisition et éventuellement dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité. Comme indiqué dans le paragraphe « Test de dépréciation des titres de participation » de la Note 2.3 « Règles et méthodes comptables » de l'annexe, une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur nette comptable des titres de participation est supérieure à leur valeur d'utilité. Cette valeur d'utilité est estimée par la direction selon la méthode des flux futurs de trésorerie actualisés ajustés de la dette nette ou de la trésorerie nette. Compte tenu du montant significatif des titres de participation dans les comptes et des incertitudes inhérentes à certains éléments dont la réalisation des prévisions entrant dans	Nos travaux ont consisté à : - examiner les modalités mises en œuvre par la Direction pour estimer la valeur d'utilité, - vérifier que le modèle utilisé pour le calcul des valeurs d'utilité est approprié, - apprécier la cohérence et le caractère raisonnable des projections de flux de trésorerie portant sur une période de 5 ans et établies par la direction, au regard de notre connaissance de l'environnement économique dans lequel évolue le groupe, - apprécier la cohérence du taux de croissance à long terme et du taux d'actualisation appliqués avec les analyses de marché, avec l'appui de nos spécialistes en valorisation, - vérifier le caractère approprié de l'information financière fournie dans les notes de l'annexe aux comptes annuels.

l'évaluation de la valeur d'utilité, nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation constitue un point clé de notre audit.	
---	--

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 11 mars 2021 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires**Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel**

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n°2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société SRP Groupe S.A. par l'Assemblée Générale du 5 août 2010 pour le cabinet KPMG Audit IS et dans les statuts constitutifs en date du 29 juillet 2010 pour Monsieur Jérôme Benainous.

Au 31 décembre 2020, le cabinet KPMG Audit IS et Monsieur Jérôme Benainous étaient dans leur 10^{ème} année de leur mission sans interruption, soit leur 6^{ème} année depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de

cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 19 avril 2021
KPMG Audit IS



Jean-Pierre Valensi
Associé

Paris, le 19 avril 2021
Jérôme Benaïnous



**ETATS FINANCIERS
AU 31 DECEMBRE 2020**

SRP GROUPE S.A.

showroomprive•com

1. ETATS FINANCIERS

1.1. Bilan

<i>en K€</i>	31/12/2020	31/12/2019
Immobilisations financières	251 131	233 314
Actifs non-courants	251 131	233 314
Créances clients et comptes rattachés	1 815	789
Autres créances et autres actifs circulants	16 140	6 121
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10 658	18 209
Actifs courants	28 613	25 119
Total Actif	279 744	258 433
Capital	4 702	2 029
Primes liées au capital	217 779	211 109
Réserve légale	38	38
Report à nouveau	- 20 909	- 2 565
Résultat net	20 511	- 18 343
Total des capitaux propres	222 122	192 268
Dettes financières non-courantes	53 833	
Provisions pour risques et charges		
Total passifs non courants	53 833	-
Emprunts et concours bancaires (< 1 an)	955	54 771
Fournisseurs et comptes rattachés	737	886
Dettes fiscales et sociales	2 097	157
Autres passifs courants		10 352
Total passifs courants	3 789	66 166
Total des passifs non-courants & courants	57 622	66 166
Total des passifs et capitaux propres	279 744	258 433

1.2. Compte de résultat

<i>en K€</i>	2020	2019
Chiffre d'affaires & autres produits d'exploitation	936	717
Produits d'exploitation	936	717
Charges externes	2 326	1 355
Impôts, Taxes et Versements assimilés	5	4
Charges de personnel	157	182
Dotation aux amortissements sur immobilisations		-
Autres charges d'exploitation	166	136
Résultat opérationnel courant	2 654	1 677
Résultat d'exploitation	- 1 718	- 960
Produits financiers	22 169	411
Charges financières	567	17 748
Résultat financier	21 602	- 17 337
Produits exceptionnels		2
Charges exceptionnelles		36
Résultat exceptionnel	-	- 34
Résultat avant impôts	19 884	- 18 331
Impôts sur les bénéfices	- 627	13
Résultat net	20 511	- 18 343

2. ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

2.1. RÉSUMÉ DE L'EXERCICE

L'exercice clôturé au 31/12/2020 présente :

- Le bilan dont le total, présenté avant répartition du résultat net, est de 279 743 629 € ;
- Le compte de résultat, dont le total des produits est de 23 105 135 €, présenté sous forme de liste, qui dégage un bénéfice de 20 511 363 €.

L'exercice a une durée de 12 mois et couvre la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

2.2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

2.2.1. Renouvellement et allongement de la maturité de la dette bancaire existante

Les discussions avec les partenaires bancaires ont abouti au renouvellement et à l'allongement de la maturité des lignes de financement bancaires du Groupe, y compris les découverts autorisés, représentant un montant global de financement de 62 millions d'euros. Cette dette bancaire est désormais constituée de prêts à terme, à amortissements semestriels et trimestriels progressifs, croissants à partir de 2022 jusqu'au 31 décembre 2026.

Le Groupe conserve également une dette bancaire de 2,8 M€ amortissable à échéance 2023 auprès de Bpifrance.

Le classement en passifs courants et non courants dans le bilan prend donc en compte les effets du protocole de conciliation homologué en date du 28 mai 2020.

2.2.2. Augmentation de capital de la société SRP Groupe

La société a réalisé une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, clôturée le 31 juillet 2020.

L'augmentation de capital d'un montant brut de 9,9 millions d'euros, prime d'émission incluse, a donné lieu à l'émission de 66 260 485 actions nouvelles au prix de souscription unitaire de 0,15 euros.

Le produit de l'augmentation de capital sera utilisé par Showroomprivé pour le financement des besoins généraux de la Société et de ses filiales dans le cadre du renforcement de sa structure financière en lien avec la mise en œuvre du protocole conclu le 29 avril 2020 avec les partenaires bancaires du Groupe. Cette opération marque la dernière étape de la mise en œuvre des opérations de refinancement prévues par ce protocole.

2.2.3. Covid 19

Depuis le début de la crise sanitaire et des mesures de restrictions, Showroomprivé poursuit ses activités, tout en prenant les mesures nécessaires pour protéger la santé de ses collaborateurs et de leurs proches. Le Groupe adapte en permanence son dispositif et ses effectifs à son activité en recourant si besoin au chômage partiel.

L'ensemble des activités (y compris internet et média) a été impacté sur la quinzaine de jours qui a suivi la mise en place du confinement, compte tenu notamment des perturbations et des ajustements nécessaires sur la chaîne d'approvisionnement. L'activité du Groupe demeure en effet étroitement liée aux conditions de livraison et d'approvisionnement dans les pays où le Groupe opère. Les délais de retour ont été allongés pour permettre aux acheteurs de Showroomprivé de continuer à bénéficier de leurs conditions d'achat, ce qui va rendre leur gestion plus complexe tout au long du semestre voire sur le second semestre si l'état d'urgence sanitaire est prolongé.

Toutefois, depuis le mois d'avril 2020, le groupe constate un rebond sensible de ses ventes, en croissance significative par rapport au mois d'avril 2019 et supérieur au plan de marche. Le groupe bénéficie notamment d'un

contexte favorable pour l'e-commerce mais commence aussi à recueillir les fruits de ses actions de renforcement de ses relations avec les marques illustrées par la signature de nouveaux partenariats avec de grands groupes possédant un large catalogue de marques.

2.3. REGLES ET METHODES COMPTABLES

▪ **Référentiel comptable**

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux normes comptables françaises, notamment les dispositions du règlement ANC 2014-03 modifié de l'Autorité des Normes Comptables relatif au plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,
- image fidèle,
- régularité et sincérité.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

▪ **Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

▪ **Immobilisations financières**

La valeur brute des titres de participation figurant au bilan est constituée par leur coût d'acquisition qui inclut les frais directement attribuables à l'immobilisation. Le prix d'acquisition des titres de participation tient compte du prix payé lors de l'acquisition et des éventuels compléments de prix variables basés sur l'activité et les résultats futurs de la Société acquise.

Les immobilisations financières sont constituées au 31 décembre 2020 par des titres de participation dans les sociétés suivantes :

Nom	Valeur comptable brute	% du capital détenu	Capital	Capitaux propres autres que capital	CA hors taxes du dernier exercice clos	Résultat net du dernier exercice clos	Prêts et avances	Cautions et aval donnés	Dividendes dernier exercice clos
			En k€						
SHOWROOMPRIVE.COM	170 169	100%	145 810	-4 667	628 348	12 737	-	-	-
SRP LOGISTIQUE	4 219	100%	26	551	15 451	399	-	-	-
ABC SOURCING	3 580	100%	20	-18 862	8 435	1 351	-	-	-
SALDI PRIVATI	40 847	100%	303	407	42 355	2	-	-	-
BEAUTÉ PRIVÉE	35 745	100%	100	4 181	65 001	4 017	-	-	8 457
Total brute	254 561								

▪ **Test de dépréciation des titres de participation**

Une dépréciation est constatée, lorsqu'en fin d'année, l'évaluation des titres détenus basée sur leur valeur d'utilité est inférieure à leur valeur nette comptable. La valeur d'utilité des titres est déterminée en fonction des flux futurs de trésorerie estimés et actualisés, diminués ou augmentés de la dette nette ou de la trésorerie nette.

Au 31 décembre 2020, la valeur d'utilité de toutes les participations du groupe Showroomprivé a été estimée à partir des flux de trésorerie futurs nets actualisés sur un horizon de 5 ans, projetés ensuite à l'infini, et corrigés de la dette nette de chacune des sociétés concernées. Le taux d'actualisation utilisé pour ce test de dépréciation s'élève à 9,39 % et le taux de croissance à long terme utilisé s'élève à 2,0%.

Le test de dépréciation a conduit à la reprise de la dépréciation des titres de la filiale Saldi Privati pour un montant de 13 317 K€.

▪ **Provision pour risques et charges**

La société applique le règlement CRC 2000-06 sur les passifs. Dans ce cadre, des provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit des tiers, sans contrepartie pour la société. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

▪ **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.4. NOTES SUR LE BILAN

■ Immobilisations et amortissements

en K€	31/12/2019	Acquisitions	Cessions	Autres variations	31/12/2020
Frais de développement	247				247
Logiciels					-
Marques					-
Fichier membres					-
Immobilisations financières					-
Immobilisations incorporelles	247	-	-	-	247
Terrains					-
Constructions et agencements					-
Installations tech, matériel & outillage					-
Immobilisations corporelles en cours					-
Avances et acomptes s/immo. corp.					-
Autres immobilisations corporelles					-
Immobilisations corporelles	-				-
Titres de participations	250 061	4 500			254 561
Prêts et autres immos financières	150				150
Immobilisations financières	250 211	4 500	-	-	254 711
Total valeur brute	250 458	4 500	-	-	254 958

en K€	31/12/2019	Augmentations	Diminutions	Reclassements	31/12/2020
Amt/Dép. Immobilisations incorporelles	247				247
Amt/Dép. Immobilisations corporelles	-				-
Amt/Dép. Immobilisations financières	16 897		- 13 317		3 580
Amt/dép. immobilisations	17 144	-	- 13 317	-	3 827

La variation de la valeur brute des titres de participations correspond à la souscription dans les réserves de la filiale Saldi Privati pour remettre à l'équilibre ses fonds propres.

■ Créances par échéances

en K€	31/12/2020	< 1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans ou plus
Prêts, cautionnements et autres créances	-			-	-	-
Total Immobilisations financières	-	-	-	-	-	-
Créances clients	1 815	1 815	-	-	-	-
Produits à recevoir	-	-	-	-	-	-
Fournisseurs - Avances et acomptes versés	-	-	-	-	-	-
Total Clients et comptes rattachés	1 815	1 815	-	-	-	-
Etat, Impôt sur les bénéfices	1 873	1 638			6	229
Créances sur personnel & org. sociaux	-	-	-	-	-	-
Créances fiscales - hors IS	609	609	-	-	-	-
Groupes associés	13 511	13 511	-	-	-	-
Autres créances	148	148	-	-	-	-
Total Autres créances	16 140	15 905	-	-	6	229
Total Créances	17 955	17 720	-	-	6	229

■ Dettes par échéances

en K€	31/12/2020	< 1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans ou plus
Autres emprunts et dettes assimilées > 1 an	53 833		6 117	8 716	10 400	28 600
Total emprunts et dettes assimilées	53 833		6 117	8 716	10 400	28 600
Dettes fournisseurs	177	177				
Fournisseurs - Factures non parvenues	560	560				
Comptes rattachés						
Clients - Avances et acomptes reçus						
Total Fournisseurs et comptes rattachés	737	737				
Emprunts et concours bancaires (< 1 an)	955	955				
Dettes sociales	212	212				
Dettes fiscales	1 885	1 885				
Autres dettes		-				
Produits constatés d'avance						
Total Autres dettes	3 052	3 052				
Total Dettes	57 622	3 789	6 117	8 716	10 400	28 600

Dans le cadre de ses contrats bancaires, la société s'est engagée à respecter certains ratios financiers. Ces ratios sont respectés au 31 décembre 2020.

■ Charges à payer

Au 31 décembre 2020 le bilan comprend 643 K€ de charges à payer dont 559 k€ de factures non-parvenues, 84 K€ de charges fiscales et sociales.

■ Charges constatées d'avance

Au 31 décembre 2020 le bilan comprend 70 K€ de charges constatées d'avance dont 41 K€ de frais d'assurance, 9 k€ de frais d'emprunt et 20 K€ d'autres frais.

▪ Trésorerie et équivalents de trésorerie

Au 31 décembre 2020 le poste comprend 53 582 actions propres dans le cadre d'un contrat de liquidité avec un prestataire externe pour un total valorisé à 109 K€.

2.5. NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

▪ Chiffre d'affaires

La société SRP Groupe S.A. est holding animatrice de l'ensemble des entités du Groupe Showroomprive.com. Le chiffre d'affaires est composé de la refacturation des prestations administratives et financières réalisées par la société SRP Groupe S.A. pour le compte de ses filiales.

▪ Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation de la société sur les 12 mois de l'exercice 2020 s'élèvent à 2 654 K€ et sont principalement constituées d'honoraires pour 1 759 K€ et de charges de personnel pour 157 K€.

▪ Résultat financier

Les charges financières de l'exercice de 567 K€ correspondent essentiellement aux intérêts d'emprunts pour 407 K€ ainsi qu'à la perte sur cession de VMP pour 137 K€.

Les produits financiers sur l'exercice 2020 sont de 22 169 K€ dont 13 317 K€ de reprise de dépréciation des titres Saldi Privati, 8 457 K€ de dividendes versés par sa filiale Beauté Privée, de 334 K€ correspondant aux produits de cession de VMP et des intérêts de compte courants pour 30 K€.

▪ Rémunérations

Au cours de l'exercice, les rémunérations allouées aux dirigeants se sont élevées à 80 K€. Les rémunérations allouées aux membres du conseil d'administration se sont élevées à 165 K€.

2.6. AUTRES INFORMATIONS

▪ Intégration fiscale

Une convention d'intégration fiscale a été mise en œuvre à partir du 1er janvier 2012 entre la société SRP Groupe S.A., société mère tête de groupe et l'ensemble de ses filiales françaises qui inclut les sociétés suivantes en 2020:

- SHOWROOMPRIVE.COM
- SHOWROOMPRIVE LOGISTIQUE
- ABC Sourcing
- BEAUTE PRIVEE
- SHOWROOMPRIVE Prod (détenue par sa filiale SHOWROOMPRIVE.COM)

Beauté Privée a été intégrée dans le périmètre d'intégration fiscale à compter de l'exercice ouvert au 1^{er} janvier 2020. La société SRP Prod a fait l'objet d'une TUP dans les comptes de sa société mère Showroomprive.com au cours de l'exercice 2020. A ce titre, cette société est sortie du périmètre d'intégration fiscale.

Au titre de cette convention, la société SRP Groupe S.A. est seule redevable de l'impôt dû sur le résultat d'ensemble et comptabilise la dette globale d'impôt dû par le groupe.

▪ Stocks options

L'Assemblée Générale des actionnaires a autorisé le 5 août 2010, le Conseil d'Administration à consentir à un certain nombre de collaborateurs du Groupe, en une ou plusieurs fois, et ce pendant un délai de 38 mois, des options donnant droit à la souscription d'actions.

L'Assemblée Générale des actionnaires a autorisé le 27 octobre 2014, le Conseil d'Administration à consentir à un certain nombre de collaborateurs du Groupe, en une ou plusieurs fois, et ce pendant un délai de 38 mois, des options donnant droit à la souscription d'actions.

Les principales caractéristiques de ces plans et les bases de calcul sont résumées dans le tableau ci-dessous :

	Plan n°1	Plan n°2	Plan n°3	Plan n°4	Plan n°5	Plan n°6	Plan n°7	Plan n°8	Plan n°9
Date de l'assemblée générale	05/08/10	05/08/10	05/08/10	05/08/10	05/08/10	05/08/10	05/08/10	05/08/10	27/10/14
Date du conseil d'administration	05/08/10	05/08/10	31/01/11	30/11/11	15/10/12	15/01/13	15/04/13	04/10/13	27/10/14
Nb total d'options autorisées	544 320	1 260 000							84 500
Nb total d'options attribuées au cours des exercices précédents	544 320	315 000	295 087	38 750	345 242	50 000	169 712	50 363	70 902
Nb total d'options exercées au cours des exercices précédents	- 544 320	- 315 000	- 166 813	-	- 160 812	- 43 570	- 74 506	- 40 355	- 36 258
Nb total d'options exercées sur la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nb total d'options annulées	-	-	- 100 000	- 38 750	- 126 406	- 6 430	- 48 438	- 2 343	- 15 624
Nb total d'options restantes au 31 décembre 2019	-	-	28 274	-	58 024	-	46 769	7 665	19 020
Nb total d'options attribuées au cours de l'exercice	-	-	27 088	-	55 588	-	44 807	7 345	18 225
Nb total d'options restantes au 31 décembre 2020	-	-	55 362	-	113 612	-	91 576	15 010	37 245
Durée d'acquisition moyenne pondérée des options (en années)	-	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0
Prix de l'action à la date d'attribution / par hypothèse, considéré comme égale au prix d'exercice	4,00	4,00	4,00	4,60	5,20	5,20	5,20	5,60	7,20
Prix d'exercice (en €)	4,00	4,00	4,00	4,60	5,20	5,20	5,20	5,60	7,20
Volatilité attendue	32%	32%	32%	32%	35%	35%	35%	35%	35%
Juste valeur unitaire moyenne pondérée à la date d'attribution	-	0,29	0,32	0,37	0,42	0,38	0,37	0,77	1,24

Il est précisé que les plans n°1 et 2 sont destinés à des mandataires sociaux. Dans le cas du plan n°1, l'acquisition des droits a été immédiate à la date de constitution de SRP Groupe et de réalisation des apports.

Plans d'attribution gratuite d'actions

L'Assemblée Générale des actionnaires a autorisé le 25 septembre 2015, le 30 mai 2016, le 26 juin 2017 et le 26 juin 2018 le Conseil d'Administration à attribuer à un certain nombre de collaborateurs du Groupe, en une ou plusieurs fois, et ce pendant un délai de 38 mois, des actions gratuites.

Les principales caractéristiques de ces plans et les bases de calcul sont résumées dans le tableau ci-dessous :

	Date de l'assemblée générale	Date du conseil d'administration	Nb total d'actions gratuites autorisées	Nb total d'actions gratuites attribuées au cours des exercices précédents	Nb total d'actions gratuites attribuées au cours de l'exercice	Nb total d'actions gratuites exercées	Nb total d'actions annulées	Nb total d'actions restantes au 31 décembre 2020	Durée d'acquisition moyenne pondérée des actions gratuites (en années)	Prix de l'action à la date d'attribution	Juste valeur unitaire moyenne pondérée à la date d'attribution
Plan n°1	25/09/15	25/09/15	625 000	625 000	-	- 625 000	-	-	1,0	17,62	16,94
Plan n°2	25/09/15	29/10/15	100 000	100 000	-	- 73 546	- 26 454	-	2,0	17,62	16,94
Plan n°3	25/09/15	29/10/15	400 000	400 000	-	- 188 975	- 211 025	-	2,0	17,62	15,24
Plan n°4	30/05/16	30/05/16	52 500	52 500	-	-	- 52 500	-	2,0	19,19	13,83
Plan n°5	30/05/16	30/05/16	24 003	24 003	-	- 15 950	- 8 053	-	2,0	19,19	13,83
Plan n°6	30/05/16	14/02/17	60 956	59 836	-	- 37 738	- 22 098	-	2,0	22,69	17,02
Plan n°7	30/05/16	14/02/17	48 969	47 004	-	-	- 47 004	-	2,0	22,69	17,02
Plan n°8	30/05/16	26/06/17	18 133	18 133	-	- 6 988	- 11 145	-	2,0	23,50	17,63
Plan n°9	30/05/16	26/06/17	100 199	98 857	-	- 9 310	- 89 547	-	2,0	23,50	17,63
Plan n°10	26/06/17	04/12/17	340 975	340 309	-	- 116 155	- 224 154	-	2,0	10,00	7,40
Plan n°11	26/06/17	04/12/17	251 952	250 314	-	- 112 791	- 137 523	-	2,0	10,00	7,40
Plan n°12	26/06/17	04/12/17	6 302	6 302	-	- 6 302	-	-	2,0	10,00	7,50
Plan n°13	26/06/17	14/06/18	10 497	10 497	-	- 6 928	3 516	7 085	2,0	6,44	4,08
Plan n°14	26/06/17	14/06/18	14 698	14 698	-	- 6 928	- 685	7 085	2,0	6,44	4,45
Plan n°15	26/06/18	15/02/19	307 102	307 102	-	- 106 307	- 134 746	66 049	2,0	2,60	1,82
Plan n°16	26/06/18	15/02/19	15 200	15 200	-	- 15 200	-	-	2,0	2,60	1,82
Plan n°17	26/06/18	15/02/19	300 000	300 000	-	-	- 300 000	-	2,0	2,60	1,82
Plan n°18	26/06/18	26/06/19	1 177 704	1 177 704	-	- 328 819	401 726	1 250 611	2,0	2,60	1,82
Plan n°19	12/03/20	12/03/20	656 375	-	656 375	-	-	656 375	2,0	0,68	0,68
Plan n°20	16/12/20	16/12/20	918 824	-	918 824	-	-	918 824	2,0	1,75	1,75
Plan terminé											

Composition du capital social

Le capital social au 31/12/2020 est constitué de 117 560 198 actions de valeur nominale de 0,04 €.

en €	Nombre	Valeur nominale	Valeur
Actions composant le capital social au début de l'exercice	50 744 030	0,04	2 029 761
Actions émises pendant l'exercice	66 816 168	0,04	2 672 647
Actions remboursées pendant l'exercice	-	0,04	-
Actions composant le capital social à la fin de l'exercice	117 560 198	0,04	4 702 408

La variation du capital social résulte de l'exercice des plans d'actions gratuites.

▪ Variation des capitaux propres

en K€	31/12/2019	Augmentation de capital	Autres variations	Affectation du résultat de l'exercice précédent	31/12/2020
Capital	2 029	2 673			4 702
Primes liées au capital	211 109	6 670			217 779
Réserve légale	38				38
Report à nouveau	- 2 565			- 18 343	- 20 908
Résultat net	- 18 343		20 511	18 343	20 511
Total des capitaux propres	192 268	9 343	20 511	-	222 122

L'augmentation du poste « Primes liées au capital » en 2020 est liée à l'augmentation de capital du mois de juillet 2020 net des frais (0,6 M€) imputés en diminution de la prime d'émission.

▪ Engagement hors bilan

Dans le cadre du protocole de conciliation, SRP Groupe a pris l'engagement de céder ses titres de participation Beauté Privée à sa filiale SRP.COM, au plus tard le 22 mai 2022 sous réserve d'une cession hors groupe entretemps.

▪ Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

La société SRP GROUPE SA est tête de groupe d'une consolidation suivant la méthode de l'intégration globale pour les sociétés énumérées sous le titre « immobilisations financières » et d'autres sociétés détenues par ses filiales.

▪ Parties liées

Au 31 décembre 2020 la société SRP Groupe n'a consenti aucun prêt ni emprunt en faveur de membres de la Direction de la société.

Dans le cadre normal de son activité, la société SRP Groupe réalise des transactions avec ses filiales aux conditions de marché.

▪ Événement post clôture

Néant.

▪ Effectifs

L'effectif moyen de l'exercice 2020 est de 2 salariés.

▪ **Honoraires des commissaires aux comptes**

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, le montant total des honoraires des commissaires aux comptes pour SRP Groupe s'élève à 325 K€ et se décompose ainsi :

<i>En K€</i>	KPMG SA	Jérôme Benâïnous	Autres prestataires	31/12/2020
Certification des comptes	240	53		293
Services autres que la certification des comptes	32			32
Total	272	53		325